

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
automne 2014

POL1102: Démarches de recherche en science politique

mardi: 9:30-12:30; salle: V-6550

Professeur: Roberto Breña

bureau: A-3525

courriel: rbrena@colmex.mx

disponibilité: mardi, 14:00-16:00 (ou sur rendez-vous)

Description du cours

Ce cours vise à initier aux divers aspects de la recherche en science politique —notions de base, étapes, choix à faire, procédures, méthodes— tout en favorisant l'évaluation critique des démarches et des outils présentés. Une emphase sera mise sur la structure argumentative et sur l'intégration de notions écrites et de mise en forme des rapports de recherche. Le cours a également pour objectifs de familiariser aux techniques de collecte des données qualitatives et quantitatives, de contribuer à la maîtrise du langage et des techniques propres à la méthodologie, et enfin de former à l'usage des outils informatiques complexes désormais requis pour la recherche et la gestion documentaire.

Objectifs du cours

Si ce cours vise à initier les étudiants/es aux divers aspects de la recherche en science politique, au préalable il est très important de connaître la nature de la science politique, ses principaux enjeux, ses principaux concepts et ses divers domaines. C'est après que le cours abordera tous les aspects pratiques concernant la rédaction d'un travail de recherche dans le champ de la science politique. Dans les dernières séances, le cours sera axé sur la méthode comparative et sur quelques aspects théoriques de la science politique. À la fin du cours, les étudiants/es auront acquis la capacité de *reconnaître* les enjeux politiques qui les entourent et auront la capacité de les étudier et les analyser. Ils seront aussi capables de rédiger des travaux en science politique qui remplissent les exigences méthodologiques de la discipline.

Calendrier et thèmes

2 septembre	Présentation générale du cours
9 septembre	De quoi on parle quand on parle de “science politique”? Un peu d’histoire et règles méthodologiques.
16 septembre	Le pouvoir politique
23 septembre	L’État
30 septembre	Acteurs politiques et formes de participation politique
7 octobre	La recherche en science politique I: sources d’information
14 octobre	La recherche en science politique II: les principaux travaux
28 octobre	Faire la recherche: revue de la littérature I
4 novembre	Faire la recherche: revue de la littérature II
11 novembre	La recherche en science politique III: aspects techniques
18 novembre	La méthode comparative
25 novembre	“Il faut une science politique nouvelle...”: Tocqueville et la sociologie politique moderne
2 décembre	Théorie et science politique
9 décembre	Examen de fin de session

Lectures obligatoires

9 septembre	“Qu’est-ce que la science politique?”, dans <i>Guide de méthodologie en science politique</i> , Charles Deslandes et al. (Québec: Centre Paulo Freire, 2012), chap. 1; “Histoire et règles méthodologiques de la science politique”, dans <i>Introduction à la science politique</i> , Pascal Delwitt (Bruxelles: Éditions de l’Université de Bruxelles, 2103), chap. I.
16 septembre	“Pouvoir”, dans <i>Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques</i> , Guy Hermet et al. (Paris: Armand Colin, 2013), pp. 243-245; “Le pouvoir politique”, dans <i>Introduction à la science politique</i> , Pascal Delwitt, <i>op. cit.</i> , chap. II (attention: pp. 33-64).
23 septembre	“État”, dans <i>Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques</i> , Guy Hermet et al., <i>op. cit.</i> , pp. 110-115; “L’État canadien”,

Peter Graefe, dans *La politique québécoise et canadienne (Une approche pluraliste)*, Alain-G. Gagnon (dir.), (Québec: Presses de l'Université du Québec, 2014), chap. 2.

- 30 septembre "L'étude des acteurs", dans *La science politique*, Philippe Braud (Paris: PUF, 2014), chap. I (de la deuxième partie); "Les différentes formes de participation politique", dans *Introduction à la science politique*, Pascal Delwitt, *op. cit.*, chap. VII. **Travaux pratiques I: Remise des fiches de lecture sur les deux lectures de cette séance** (3 pages).
- 7 octobre "Méthodologie", dans *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Guy Hermet et al., *op. cit.*, pp. 177-181; "Les possibilités modernes d'investigation", dans *La science politique*, Philippe Braud, *op. cit.*, chap. I; "La recherche de sources d'information", dans *Guide de méthodologie en science politique*, Charles Deslandes et al., *op. cit.*, chap. 2.
- 14 octobre "Les principaux travaux en science politique", dans *Guide de méthodologie en science politique*, Charles Deslandes et al., *op. cit.*, chap. 3.
- 28 octobre "Les outils de la revue de la littérature", dans *L'élaboration d'une problématique de recherche*, Lawrence Olivier, Guy Bédard et Julie Ferron (Paris: l'Harmattan, 2005), chap. 1.
- 4 novembre "La revue de la littérature", dans *L'élaboration d'une problématique de recherche*, Olivier et al., *op. cit.*, chap. 2. **Travaux pratiques II: Remise du compte-rendu de la lecture de cette séance** (3 pages).
- 11 novembre "Les aspects techniques", dans *Guide de méthodologie en science politique*, Charles Deslandes et al., *op. cit.*, chap. 4.
- 18 novembre "Théories et variables d'analyse", dans *La politique comparée*, Bertrand Badie et Guy Hermet (Paris: Armand Colin, 2001), chap. 2 (attention: lire aussi l'Introduction et la Conclusion).
- 25 novembre "Introduction", dans *De la démocratie en Amérique*, Alexis de Tocqueville (Paris: Éditions Gallimard, 1986; vol. I); "Tocqueville et la sociologie politique de la modernité", dans *Construire le politique*, Laurent McFalls (Québec: PUL, 2006), chap. 4. **Travaux pratiques III: Remise du résumé critique sur les deux lectures de cette séance** (5 pages).

2 décembre “Le pouvoir politique”, dans *Introduction à la science politique*, Pascal Delwitt, *op. cit.*, chap. II (attention: pp. 64-88); “Les outils théoriques de la science politique”, dans *Construire le politique*, *op. cit.*, chap. 8.

9 décembre Examen de fin de session

Sources supplémentaires

Albarello, Luc, *Apprendre à chercher* (Bruxelles: De Boeck, 2003).

Dieu, François, *Introduction à la méthode de la science politique* (Paris: L’Harmattan, 2008).

Gauthier, Benoît, *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données* (Québec, Presses de l’Université du Québec, 2009).

Grawitz, Madeleine et Jean Leca, *Traité de science politique* (Paris: Presses Universitaires de France, 1985).

Kuhn, Thomas S., *La structure des révolutions scientifiques* (Paris, Flammarion, 1983).

Mace, Gordon et François Pétry, *Guide d’élaboration d’un projet de recherche* (Québec: Les Presses de l’Université Laval, 2000).

Nay, Olivier, *Histoire des idées politiques* (Paris: Armand Colin, 2007).

Piotte, Jean-Marc, *Les grands penseurs du monde occidental (L’éthique et la politique de Platon à nos jours)* (Montréal: Éditions Fides, 2011).

Popper, Karl, *La logique de la découverte scientifique* (Paris: Payot, 1973).

Schemeil, Yves, *Introduction à la science politique (Objets, méthodes, résultats)* (Paris: Presses de Sciences Po/Dalloz, 2012).

Évaluation

La note finale sera le résultat des quatre éléments suivants:

- 1) Fiches de lectures: 15%
- 2) Comptes-rendus : 20%
- 3) Résumés critiques: 25%
- 4) Examen de fin de session: 40%

Les travaux pratiques (fiches de lectures, comptes-rendus et résumés critiques) **doivent être remis personnellement par chaque étudiant/e pendant la pause des classes du 30 septembre, 4 novembre et 25 novembre.** Ces travaux **ne peuvent pas être remis par courriel.** En ce qui concerne l'**examen de fin de session**, il aura lieu le **9 décembre** pendant le cours. Il portera sur toutes les lectures obligatoires sauf celles des séances du 30 septembre, 4 novembre et 25 novembre. La participation des étudiants/es est très important pour le professeur. **Les lectures obligatoires sont la base de la présentation qu'il fera chaque semaine; elles sont aussi le fondement des échanges avec les étudiants/es.** Ces échanges sont fortement souhaités par le professeur parce qu'ils contribuent sans doute à un meilleur apprentissage commun.

Avant de terminer, un mot sur le plagiat, un acte qui porte atteinte à l'intégrité de l'université et de la communauté académique: il est fondamental de reconnaître explicitement les idées qui nous ont inspirés chez les auteurs. **Les citations, les notes et les références bibliographiques sont partie essentielle de la vie académique en générale et de ce cours en particulier.** Enfin, en ce qui concerne l'utilisation croissante et souvent indistincte des sources électroniques, il est déconseillé de citer des sources tirées de l'Internet, à moins qu'il s'agisse de sources rigoureuses et reconnues (par exemple, périodiques scientifiques en ligne ou articles/renseignements disponibles par l'intermédiaire d'une banque de données électroniques).

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

RAPPEL : À partir de septembre 2014, la réserve des cours en science politique se trouve à la Bibliothèque de sciences juridiques et politiques, Pavillon Hubert-Aquin, local A-2100, au 2^e étage.